



Prestation de service ou vente

Par **lilou**, le **07/04/2010** à **13:22**

Bonjour, je suis actuellement en création d'entreprise et une question se pose à moi, la plus importante, puisqu'elle concerne le côté fiscal et économique de l'entreprise. ma société regroupe 2 activités en son sein : la première et principale activité est de Créer et de Diffuser des événements (tels que salons, soirées dansantes, vernissages, soirées à thèmes...) mais à MON initiative. Je décide de quelle soirée, quel prestataire, quel endroit.... La seconde est Organisatrice d'événements pour les particuliers ou pour les entreprises (mariage, anniversaire, baptême, meeting, ou tout événements festifs). Dans ce dernier cas je sais que ceci est considéré comme de la prestation de service. Mais en tant qu'auto-entrepreneur comment dois-je déclarer ma principale activité ? Suis-je prestataire, alors que personne ne m'a embauché ? Ou dois-je déclarer de la Vente puisque au fond je vend mes soirées ? Merci de bien vouloir m'éclairer ces réponses sont fondamentales pour moi puisque prestataire c'est 32100 HT de CA à ne pas dépasser, alors que vente c'est 80000 HT de CA. Merci de votre aide.